

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2024/68**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	21

Date de la convocation
06/06/2024

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L’an deux mil vingt-quatre, le jeudi 13 juin à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s’est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (19) : Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI - Joseph GALLETI – Isabelle GIUDICELLI - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI

Pouvoirs (2) : Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Anne-Marie NATALI donne pouvoir à José OLIVA

Absents (16) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Jean Charles GIABICONI- Maria GAROBY - Bernard GRAZIANI – - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Pierre NATALI - Marjorie PINDUCCI – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Objet : Projet de Création d'un parking sur la route du cordon lagunaire de la Marana - Demande de subvention

Monsieur Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu’il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

La route du cordon lagunaire est une voirie qui est aujourd’hui utilisée pour par les piétons, cyclistes et automobilistes.

Or, la Communauté de Communes, en tant qu’AOM locale depuis 2021, souhaite développer les mobilités douces sur son territoire ; ainsi, elle a travaillé sur ses stratégies mobilités en 2023/2024 avec le Schéma Directeur Cyclable notamment.

Ce schéma, toujours en cours de construction, prévoit d’ores et déjà une piste cyclable sur la voirie du cordon lagunaire avec également l’implantation de points de services vélos (recharges électriques...).

C’est pourquoi la Communauté de communes souhaite aménager un parking sur la route du Cordon lagunaire sur son terrain (attenant à la Station d’Epuración de la Marana).

Il permettra donc de promouvoir la pratique cyclable et les mobilités douces : en effet, les riverains et habitants de la région pourront garer leurs véhicules pour se promener le long du cordon lagunaire à pied ou à vélo.

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE : []

Et publication ou notification

DU : []

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20240613-2024-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2024

Il comprendra du stationnement pour les véhicules et des bornes de recharge électriques, mais aussi du stationnement pour les vélos et des bornes de recharge électriques également.

Ce projet s'intégrera dans un projet plus global ultérieur (mais qui est en cours de travail), de réaménagement des voiries routières, cyclables et pédestres sur le cordon lagunaire, et ainsi améliorer le cadre de vie des riverains, des habitants du territoire mais aussi des touristes.

La Communauté de Communes, en tant que maître d'ouvrage de ce projet, souhaite conduire ce projet de création d'un parking sur la route du cordon lagunaire de la Marana et ainsi solliciter une subvention auprès de la Collectivité de Corse pour mener ce programme de travaux.

Le coût total du programme de l'opération est de 600 000 € HT, soit 667 504.50 € TTC répartis comme suivant :

- 79% de travaux représentant 474 045 € HT,
- 17% de MOE et missions complémentaires soit 100 500€ HT (38 000 € HT de MOE et 62 500€ de missions complémentaires)
- 4% d'aléas et imprévus soit 22 455 € HT,

Les subventions demandées sont comme dans le plan de financement suivant :

Collectivité de Corse (CDC)	180 000€ HT Soit 30 % du montant de l'opération
Etat	180 000€ HT Soit 30 % du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	240 000 € HT, soit 40 % du montant total de l'opération
Total	600 000 € HT, soit 667 504.5 € TTC

Il est demandé au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ce programme.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- Approuve le projet de plan de financement suivant :

Collectivité de Corse (CDC)	180 000€ HT Soit 30 % du montant de l'opération
Etat	180 000€ HT Soit 30 % du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	240 000 € HT, soit 40 % du montant total de l'opération
Total	600 000 € HT, soit 667 504.5 € TTC

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI